



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017 19H00.

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Bruno PUIS, M Médéric PARROT, François LAURENT, M Jean-Pierre WRZOCHOL, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Isabelle FORTE, Mme Nicole DIMINO, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Christine NEIVA-TORRES.

Absent (e, es, s) excusé (e,es, s) : - Mme Nadège ROELENS ayant donné procuration à Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.
- Mme Odile CORDIER ayant donné procuration à M Eric BARRUET.

A été nommé (e) secrétaire : Monsieur Philippe POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 19/12/2016.
 - Transfert compétence PLUi (CCPOH).
 - Avenant convention groupement achats CCPOH.
 - Avenant à la convention entre le département et la commune pour prêt de liseuses et tablettes numériques.
 - Subvention DETR pour parking rue de Paris.
 - Confirmation du taux de l'emprunt CDC pour la mairie/médiathèque.
 - Rapport sur l'eau.
- Ordre du jour supplémentaire :
- Prix de la location du terrain de la maison de santé pluridisciplinaire.

Questions diverses :

- Terrain d'accueil centre équestre.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19/12/2016

Le procès-verbal de la séance du 19/12/2016 est adopté à la majorité.

Vote pour : 13.
Vote contre : 2.

TRANSFERT COMPETENCE PLUi (CCPOH) (délibération n° 01 - 30/01/2017)

Monsieur le Maire fait part des documents envoyés par la CCPOH suite à la loi Notre concernant le transfert du passage du PLU en PLUi (sauf si opposition de 25% des communes ou 20% de la population).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'accord ou pas de ce transfert.

Vote contre : 15.

AVENANT CONVENTION GROUPEMENT ACHATS CCOPH (délibération n°2 - 30/01/2017)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la CCPOH pour le groupement d'achat et que nous avons déjà pu bénéficier du service pour le balayage des rues de la commune. La facture a pratiquement été réduite de 2/3 en passant par le groupement d'achat. Aujourd'hui, il nous est proposé de délibérer sur la mise à jour de la convention par le biais d'un avenant, car celle-ci n'est plus à jour du droit des marchés publics.

Vote pour : 15.

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LE PRET DE LISEUSES ET TABLETTES NUMERIQUES (délibération n°2bis - 30/01/2017)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque a été signée avec la Médiathèque Départementale de l'Oise. Aujourd'hui un avenant est proposé concernant le prêt de liseuses et de tablettes numériques.

Vote pour : 15.

SUBVENTION DETR PARKING RUE DE PARIS (délibération n°03 - 30/01/2017)

Monsieur Denis MESSIO a préparé un dossier qui peut bénéficier de la DETR, il s'agit du parking public rue de Paris prévu pour 2017. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 98 600 € H.T et la dotation pourrait s'élever à 50%. Il signale qu'il sera indispensable de déplacer l'abri voyageur.

Les membres du conseil municipal délibèrent pour le dépôt du dossier auprès des services de la Préfecture.

Vote pour : 15.

CONFIRMATION DU TAUX DE L'EMPRUNT CDC POUR LA MAIRIE/MEDIATHEQUE
(délibération n°4 - 30/01/2017)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la proposition de prêt de la Caisse des dépôts et Consignations :

Montant du prêt : 350 000 €.

Taux fixe : 1,50%.

Remboursements : trimestriels.

Durée : 20 ans.

Frais de dossier : 0.06%.

Monsieur Médéric PARROT demande à Monsieur le Maire s'il est bien en possession des arrêtés d'attribution des subventions, celui-ci répond que oui.

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

PRET RELAIS TVA POUR MAIRIE/MEDIATHEQUE (délibération n°5 30/01/2017)

Monsieur le Maire présente une proposition de prêt relais TVA du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie.

Montant : 240 000 €.

Taux : variable sur index euribor.

Durée : 2 ans.

Périodicité d'amortissement : paiements des intérêts trimestriels, remboursement in fine.

Frais de dossiers : 480 €.

Vote pour : 13.

Vote contre : 2.

RAPPORT SUR L'EAU

Monsieur Philippe POULAIN dresse un bilan de l'année écoulée et des opérations effectuées en 2015.

Il a été constaté une diminution de la consommation d'eau de 4%.

Pour notre commune :

Le contrat a été signé avec la Lyonnais des Eaux en février 2010 (pour 12 ans) concernant les communes de Saint-Martin-Longueau, Bazicourt et les Ageux.

Avant la reprise de la dorsale nord, le SITTEUR a fait un état des lieux des réseaux, des travaux ont été effectués pour un montant de 1 200 000 €, ce montant après déduction de la subvention sera reversé par les communes concernées.

Le rapport est à disposition pour lecture au secrétariat de mairie.

PRIX DE LA LOCATION DU TERRAIN POUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
(délibération n°6 30/01/2017)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération pour le bail emphytéotique, il convient maintenant de définir le montant du loyer annuel car le terrain restera propriété de la commune.

Il propose 1€/parcelle/an.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain d'accueil centre équestre :

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte, a envoyé une demande à toutes les communes pour savoir si un terrain était susceptible de recevoir une ferme pédagogique équestre avec manège, 30 boxes et 100 à 300 chevaux d'une surface de 4 à 10 ha.

Nous n'avons pas de terrain adéquat.

Monsieur Denis MESSIO informe les membres du conseil municipal qu'une commission des travaux aura lieu le samedi 25/02 prochain à 10h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCROYSSSE	Nadège ROELENS
	Procuration de Odile CORDIER		Procuration de Nadège ROELENS	
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE

Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZUCHOL	Christine NEIVA TORRES